**Avis à l’attention des parents concernant le brossage des dents à l’école…………………..**

En-tête de l’école/de la commune

Dans le cadre de l’éducation à la santé, les enfants reçoivent des leçons d’hygiène bucco-dentaire à l’école. En pratique, **six séances** de brossage des dents sont organisées **chaque année**, l’une d’elles étant encadrée par une ou un spécialiste.

Sur la base des derniers résultats de la recherche, la section bernoise de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) recommande d’utiliser **à l’école enfantine un dentifrice pour enfants contenant 500 ppm de fluorure, et à partir de la 3H un dentifrice junior contenant 1500 ppm de fluorure**.

En cas de mesures touchant à l’intégrité corporelle des enfants (dont l’utilisation de dentifrices contenant du fluorure), les dispositions légales requièrent l’approbation des parents. Par conséquent, vous pouvez utiliser le talon ci-dessous pour donner ou non votre accord, qui sera aussi valable pour les prochaines années scolaires, sauf révocation de votre part.

Pour les séances de brossage des dents, les enfants doivent apporter leur brosse à dents à l’école. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant utilise un dentifrice contenant du fluorure, il participera toutefois au brossage, mais avec son propre dentifrice qu’il apportera à l’école.

Vous remerciant de votre collaboration dans la lutte contre les maladies bucco-dentaires, nous vous prions d’agréer nos salutations les meilleures.

✂

**Déclaration des parents**

Nous sommes d’accord

Nous ne sommes pas d’accord

avec l’utilisation d’un dentifrice au fluorure normal (teneur en fluorure 500, resp. 1500 ppm) dans le cadre des soins dentaires scolaires.

**Nom et prénom de l’enfant**

**Lieu et date Signature des parents**